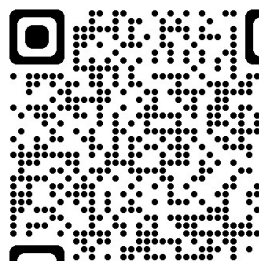




BULLETIN D'INSCRIPTION
Vide-greniers du 24 septembre 2023
Espace Pierre Loreau- Route du Drouillet

VERTOU

Tarif : 14 € par emplacement



1 seul véhicule par emplacement autorisé à pénétrer sur place

ATTENTION : Seules les voitures particulières avec ou sans remorque peuvent franchir la chicane d'entrée sur le terrain.

Chèque à l'ordre de « **Amicale Laïque de Vertou** » ou paiement sur notre site

Installation de 7h00 à 9h00 - Vente de 9h à 18h00

Bulletin à retourner complet avec le règlement + photocopie de pièce d'identité à :

AMICALE LAIQUE de Vertou 36 Route du Drouillet 44120 Vertou

Tél : 07-80-45-21-50 ou <https://amicalelaiquevertou.fr>

NOM usuel de l'exposant(e) : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____ **Ville** _____ -

Tél : _____ **Courriel :** _____

Pièce d'identité obligatoire, à présenter à l'arrivée. Joindre une photocopie.

N° : _____

Délivrée le : _____ **à :** _____

Immatriculation du véhicule _____

REGLEMENT

- Le vide-greniers est réservé aux **particuliers et habitants**
- La vente d'armes en état de marche, de nourriture et d'objets neufs est interdite
- Tout participant doit **prévoir l'équipement de son stand** (tables...)- **Chaque exposant devra se munir de gel hydro-alcoolique sur son stand.**
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un parent et sont sous sa responsabilité
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel qui ne lui appartient pas.
- Aucune circulation de véhicules ne sera autorisée sur le lieu (sauf secours) pendant la vente.
- Tous les exposants doivent rendre leur emplacement **vide et propre**, emporter les objets non vendus et **quitter les lieux avant 19h00.**
- Les exposants ne doivent pas participer à plus de 2 manifestations de même nature dans l'année civile (Articles L310-2 code du commerce et R321-9 code pénal)
- Chaque emplacement mesure environ 5m x 5m (**un véhicule compris**) et devra être respecté.
- Les réservations, faites par téléphone ou internet, ne seront définitives qu'après **réception du bulletin complet et du paiement total.**
- Les places seront attribuées dans l'**ordre d'arrivée**, sans contestation possible.
- L'organisateur se réserve le **droit d'expulser** les personnes gênant le bon fonctionnement de la journée ou ne respectant pas ce règlement et les règles sanitaires mises en place.
- **Le remboursement** ne se fera qu'en cas d'annulation par l'Organisateur. En cas de restrictions sanitaires limitant le nombre de participants, les inscriptions seront maintenues dans leur ordre d'arrivée, les autres seront remboursées.

Je déclare faire mon affaire personnelle de toute assurance nécessaire à ce vide-greniers et reconnais être à jour de mon assurance Responsabilité Civile. Date : _____ Lu et approuvé (manuscrit)

Signature :